

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC**

**Séance du 5 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Miguel PAYAN, membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

**Etaient présents** : Mme Denise CORTIJO – M. Jean-Pierre AGNEAUX – M. Guillaume BEN – M. Jean-Claude CELHAY – Mme Anne DHELLEMMES – Mme Marie-Charlotte FAUCHER – Mme Corine GOULAIN – M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN – M. Xavier PELICOT – M. José SALVADOR

**Etaient excusés** : Mme Odile BASQUIN - Mme Brigitte HILLAT - Mme Nathalie NICOLAÏDES - Mme Colette PILON

**Etaient absentes** : Mme Camille POUPONNEAU – Mme Marion JOUAN RENAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LARROQUE

Date de la convocation et de son affichage : 28/03/2023

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'absents : 6

Nombre de votants : 11

Vote :

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

**Délibération n° 202304DECC05 « BUDGET »**

**Objet : Adoption du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Miguel PAYAN, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2022, lequel se décompose ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>Recettes</b> de fonctionnement de l'exercice	277 229.95 €
<b>Dépenses</b> de fonctionnement de l'exercice	302 438.64 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 25 208.69 €
Résultat de l'exercice antérieur	57 517.86 €

(excédent)	
Excédent de clôture de fonctionnement	<b>32 309.17 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
<b>Recettes</b> d'investissement de l'exercice	5 393.90 €
<b>Dépenses</b> d'investissement de l'exercice	27 769.41 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 22 375.51 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent)	23 959.19 €
Résultat de clôture d'investissement (excédent)	<b>1 583.68 €</b>

<b>Résultat global à la clôture (excédent)</b>	<b>33 892.85 €</b>
--	--------------------

<b>Restes à réaliser – section investissement</b>	
<i>Résultat de clôture d'investissement (excédent)</i>	<b>1 583.68 €</b>
Restes à réaliser en recettes	0.00 €
Restes à réaliser en dépenses	0.00 €
Besoin de financement (déficit)	- €

<b>Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat</b>	
Excédent de clôture de fonctionnement	32 309.17 €
Besoin de financement (déficit)	- €
Affectation minimum au 1068	- €

Considérant l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Miguel PAYAN a été élu, Président de la séance.

Le Conseil d'administration, hors la présence de Madame Camille POUPONNEAU, Présidente du CCAS :

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **APPROUVE** le présent compte administratif 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

La secrétaire de séance,  
**Laetitia LARROQUE**



Le Président de séance,  
**Miguel PAYAN**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.  
Publié le

Accusé de réception en préfecture  
031-213104177-20230405-202304DECC05-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2023  
Date de réception préfecture : 13/04/2023